



Modula First

Guide de souscription





Les critères de souscription

- L'entreprise doit réaliser un chiffre d'affaires assurable inférieur ou égal à 6 000 000 € HTVA.
- L'ensemble du chiffre d'affaires assurable doit être présenté. Aucune exclusion d'activité, de pays couverts ou d'acheteurs n'est possible. Le chiffre d'affaires assurable est le chiffre d'affaires total déduction faite des ventes réalisées avec les entreprises publiques, les particuliers, les entreprises liées et des paiements effectués par vos acheteurs avant la livraison de marchandises ou la prestation de services.
- Un contrat couvre une seule entité juridique.

Zone couverte

Allemagne	Finlande	Luxembourg	Suède
Autriche	France	Norvège	Suisse
Belgique	Grèce	Pays-Bas	
Danemark	Irlande	Portugal	
Espagne	Italie	Royaume-Uni	

Comment compléter le contrat d'adhésion?

Chacune des rubriques de ce contrat d'adhésion est à renseigner!

Quelques précisions:

- **Le souscripteur**
 - **Activité** : La nature de l'activité renseignée doit être précise. En effet, le libellé que vous complétez est repris tel quel aux conditions particulières du contrat. Seules les créances entrant dans ce champ d'activité sont couvertes.
 - **E-mail** : l'adresse indiquée est l'adresse de réception des avis de décision.
- **Le chiffre d'affaires**
 - Indiquez le chiffre d'affaires réalisé réparti entre votre marché domestique et l'export.
- **Les garanties souscrites**
 - **Prime hors taxe** : La prime découle du maximum d'indemnité retenu
 - **Délégation de paiement** : si vous souhaitez une délégation de paiement, inscrivez les coordonnées précises du bénéficiaire et notamment son adresse complète.

Coûts

Maximum annuel d'indemnité (€)	25.000	50.000	75.000	100.000	150.000	200.000	300.000
Coût total annuel (€)*	2.550	3.800	5.000	6.250	8.350	10.200	13.550
Nombre maximum de demandes de limite de crédit	30	45	60	75	105	120	150

* Hors taxes

Exemple: Si vous choisissez 100.000€ en 'Maximum annuel d'indemnité', le 'Coût total annuel' sera de 6.250€ et vous pourrez effectuer, par année d'assurance, 75 demandes de limites de crédit sans frais supplémentaire.

N'oubliez pas de faire votre choix dans le Contrat d'Adhésion.

Frais

Les frais de demandes de couverture sont également forfaitaires et s'élèvent à 16% des primes. Les frais de gestion sont fixés à 99€ par année d'assurance. L'ensemble de ces frais sont **inclus** dans les coûts indiqués dans le tableau ci-dessus.

Cependant, si durant une année d'assurance, les demandes de limites de crédit dépassent le nombre maximum repris dans le tableau ci-dessus, les demandes additionnelles seront facturées à 50€ (HTVA) par demande.

Facturation

Le coût total annuel inclut la prime, les frais de limites de crédit et les frais de gestion. Ce coût vous sera facturé comme suit:

- Le 1^{er} mois de l'année d'assurance:
 - Prime: 1/12 de la prime annuelle (hors taxe)
 - Frais de demandes de limite de crédit: 16% de la prime annuelle
 - Frais de gestion: 99€ (hors taxe) par année d'assurance
- Les 11 mois suivants seront facturés mensuellement 1/12 de la prime annuelle (hors taxe)

Pour finaliser

- **Vous devez nous adresser :**
 - L'exemplaire original du contrat d'adhésion signé.
 - Le formulaire de domiciliation + IBAN complétés.
 - Le dernier bilan, annexes et compte de résultats.
- **En retour, si votre demande d'adhésion est acceptée par Atradius, nous vous renvoyons :**
 - La police Modula First signée par Atradius, conforme à votre contrat d'adhésion.
 - Les codes d'accès Atrium.
 - Un Guide pratique du contrat.
 - Un contrat de collaboration avec notre société de recouvrement, Atradius Collections, à nous renvoyer signé.

Suivez Atradius sur
Les médias sociaux



@atraduisbefr



atraduisbelgique



atraduisbefr

Atradius Crédito y Caución S.A.
de Seguros y Reaseguros

Avenue Prince de Liège, 78
5100 Namur
Tel: 081/32 42 11

Jan van Gentstraat 1, bus 201-202
2000 Antwerpen
Tel : 03/226 50 66

www.atradius.be

Immeuble Edeleck,
2-4, Rue du Château d'Eau,
L-3364 Leudelange
Tel : 352 26 25 87 73
www.atradius.lu

GdS/FR/Mod. First/B/01.2021